LOUPIAC
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE LOUPIAC - N° 3 - MARS 2009

EDITORIAL - **MICHEL POUVEREAU**

1ER ADJOINT EN CHARGE DU PERSONNEL, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION BÂTIMENTS

De la gestion des moyens à la gestion des besoins

Les premières réunions de quartiers ont permis d'instaurer un dialogue entre les Loupiacais et leurs élus.

Dans chaque village, les habitants ont exprimé leurs préoccupations liées à la vie communale, aux besoins de leur quartier, aux besoins d'infrastructures, à l'amélioration et à la protection de leur environnement. Sécurité routière, réseaux (assainissement et gaz), fossés, tri sélectif, ordures ménagères, environnement ont fait partie des thèmes les plus évoqués dans chaque rencontre.

Les élus, attentifs aux échanges et à l'écoute de tous, ont pu mesurer les attentes. Le recueil de ces données confirme une première analyse sur les besoins de la commune. L'ensemble de ces éléments est pris en compte dans le projet municipal. Cependant, la mise en œuvre de celui-ci nécessitait une connaissance précise de tous les dossiers au 1er trimestre 2008. Les commissions ont donc réalisé sur plusieurs mois une « radiographie » de tous les axes de la gestion communale. L'analyse de l'existant met en évidence d'importants besoins de réalisation dans beaucoup de domaines, ce qui conforte une nouvelle fois le projet municipal. Toutefois, il sera nécessaire de procéder à quelques réajustements, comme le témoigne le travail de synthèse produit par les commissions en un état des lieux.

Sur la base de cet état des lieux, chaque commission a proposé des fiches actions dont les éléments opérationnels sont hiérarchisés et priorisés selon l'urgence de la réalisation. Elles servent aujourd'hui à l'élaboration du budget 2009, ainsi qu'aux divers plans de financement.

D'autre part, deux études importantes vont être engagées en 2009 avec l'aide du Conseil général. L'une pour la restructuration de l'école par Convention d'Aménagement d'École (CAE), l'autre pour l'aménagement des espaces publics et des routes par Convention d'Aménagement de Bourg (CAB). Les Loupiacais seront sollicités tout au long de ces études dont les programmes de réalisation seront présentés avant toute décision.

Bâtiments communaux

Un manque d'investissements

La sécurisation et la remise en état des bâtiments communaux est l'exemple parfait d'un dossier qui nécessite aujourd'hui un important travail de remise aux normes.

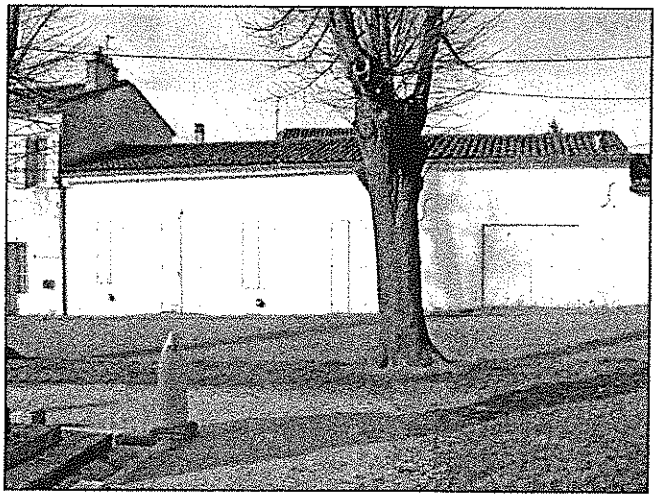

Salle communale dite « de l'ancienne mairie »

Pendant presque un an, en s'appuyant sur les observations des services de l'État, les élus, réunis en commissions, ont radiographié la commune et mis en relief notamment un mode de « gouvernance » à changer totalement.

Les dossiers d'extensions du cimetière, de la station d'épuration, des réseaux, de l'école étaient au point mort. La gestion et l'embauche du personnel ne répondaient à aucun cadre. L'achat de matériel non plus... On pourrait multiplier les exemples. Ils sont rassemblés aujourd'hui dans un document consultable en mairie et transmis à la Sous-préfète et au Conseiller général.

Question de sécurité

Le 5 février 2009, une commission de sécurité a contrôlé la mise en conformité de la mairie et de l'école placée en catégorie 5. Ce contrôle est réalisé tous les 5 ans. Le dernier datait de 2004. Les conclusions de la visite étaient très sévères. Le système d'alarme posé après la visite de 2004 était jugé inopérant. L'ensemble du circuit électrique n'avait fait l'objet d'aucun contrôle, les combles de la mairie devaient être vidés d'urgence et les archives sécurisées. Le bâtiment a échappé de peu à un avis défavorable pour l'accueil du public. C'est l'engagement de la municipalité à mettre fin très rapidement à l'insécurité constatée qui a permis d'éviter cette mesure. Cela a bien sûr un coût. Presque 5 000 euros pour les alarmes, 750 euros pour le contrôle du réseau électrique... Autant de frais qui incombent à la nouvelle municipalité alors que ces travaux auraient dû être réalisés auparavant.

Même chose pour l'accueil des personnes à mobilité réduite à la mairie et à l'ancienne mairie. Même chose pour l'ensemble des façades, boiseries et toitures des différents bâtiments communaux. On les a laissés se dégrader au fil du temps et aujourd'hui des travaux urgents sont nécessaires pour éviter des dégâts encore plus grands. Cela se chiffre à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Tous ces investissements sont aujourd'hui nécessaires pour préserver l'avenir. On peut regretter qu'ils n'aient pas été engagés auparavant alors qu'il y avait des sommes disponibles sur le budget communal. La nouvelle municipalité assumera ces dépenses dues à l'inactivité des années précédentes. Heureusement, le budget communal peut offrir quelques marges de manœuvres financières. Mais ne valait-il pas mieux investir un peu plus avant au lieu de contempler passivement une situation qui s'aggravait en laissant tout le travail aux suivants ?

* Commission composée du capitaine des pompiers de Langon, du lieutenant de gendarmerie de Cadillac, de la représentante de la Sous-préfète, de celui de la DDE, de la directrice de l'école, d'élus du Conseil municipal de Loupiac et d'un représentant des services techniques de la commune.

Solidarité

Appel au bénévolat

Il est lancé par la responsable du CCAS qui doit faire face aux conséquences sociales de la crise.

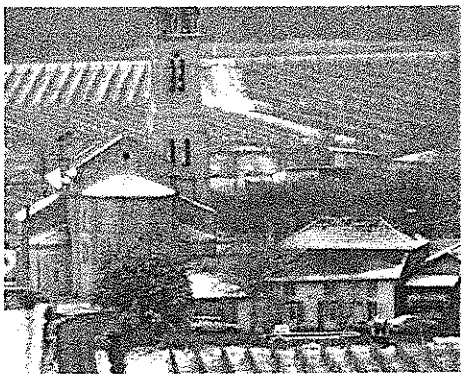

Terrible Noël 2008. Le contraste était très fort entre la joie dans de nombreux foyers et la détresse de certains habitants privés de travail et donc de revenus. Sollicité, le CCAS a apporté une aide d'urgence à plusieurs familles en puisant dans son propre budget ou en faisant appel à la compréhension d'associations caritatives du Sud Gironde qui, malheureusement, manquent de bénévoles pour pouvoir assurer une permanence pendant les fêtes. Si des Loupiacais ont envie de participer à une action de solidarité, qu'ils n'hésitent pas à se signaler en mairie. Le CCAS les contactera. Quiconque pouvant mettre à disposition un local pour la mise en place d'une antenne relais est aussi invité à venir le faire savoir. Merci d'avance.

Cadre de vie

Pour un village plus accueillant

Par quelques petits travaux et fleurissements, la municipalité souhaite embellir le village.

Le vieux mur qui borde la rue menant à l'école a été ouvert afin de faciliter l'accès du portail d'entrée pour les piétons. Les acacias, très anciens et malades, situés place de la vierge et devant l'église seront coupés et déracinés. Des savonniers seront plantés. Les petits espaces verts seront semés avec des fleurs champêtres très colorées, qui aident à la reproduction des insectes et surtout ne demandent pas d'arrosage. L'entrée de la mairie sera modifiée avec l'implantation de végétaux en pots pour la mettre en valeur. Les jardinières de la salle des associations vont être garnies et la pelouse protégée. Des arbres seront

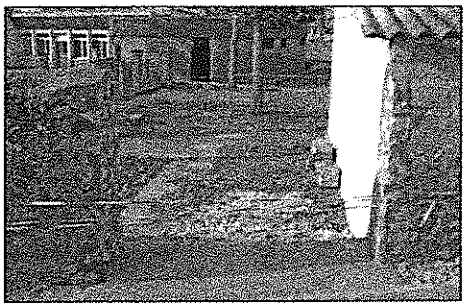

plantés dans le parc pour remplacer ceux coupés en juin 2008 et ceux tombés lors de la tempête 2009. Ce sont les employés communaux qui réaliseront la plupart de ces travaux afin d'en réduire le coût.

Un tri sélectif au porte à porte

Pour protéger l'environnement

Au mois de mai, chaque foyer sera équipé d'une benne au couvercle jaune pour y placer les déchets recyclables.

En décembre 2008, la municipalité avait fait acte de candidature pour obtenir du SEMOCTOM la mise en place du tri au porte à porte dans notre commune. Cette demande a été soutenue par la communauté de communes. Début février, le SEMOCTOM répondait positivement. En mai, la commune sera équipée de bennes destinées à récupérer, dans chaque foyer, les déchets recyclables : papiers, cartons, boîtes métalliques, bouteilles plastiques. Attention, le verre sera toujours récupéré au point d'apport volontaire (PAV) qui va être déplacé au Plapa. Les Loupiacais doivent prendre l'habitude de bien trier leurs déchets. Les poches et films plastiques, les papiers gras devront toujours être déposés dans les poubelle normales dont on aura enlevé, par contre, tous les déchets végétaux de cuisine (épluchures...) qui devraient alimenter le compost.

EN BREF...

Lutte contre le frelon asiatique

Le groupement de défense sanitaire des abeilles appelle les populations à réaliser des pièges simples pour capturer les fondatrices. Le piège peut être réalisé à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont cette partie sera placée à l'envers pour faire entonnoir. Au fond de cette bouteille, on disposera soit une demi canette de bière brune, soit un peu de vin blanc, soit du sirop. Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres. Deux à trois pièges à l'hectare suffisent, mais plus on met de pièges, plus on a de chance de capturer des frelons. Attention, il faut retirer le piège après le 1er mai pour éviter de capturer de nombreuses espèces non nuisibles.

Ne pas oublier de signaler les nids dès leur formation.

Coupure d'eau

Attention les 26 et 27 mars, les services du SDIS réaliseront un contrôle des bouches à incendie. Ces jours là, l'alimentation de l'eau sera perturbée. Pensez à prendre les dispositions nécessaires.

Cimetière

Un recensement des concessions en pleine terre inutilisées est en cours afin de remettre le fichier à jour et pouvoir répondre à des demandes urgentes. C'est un travail fastidieux mené par Jean-José Bonneron avec l'aide du secrétariat.

Récupération des encombrants au porte à porte

Le 31 mars la municipalité organisera un premier ramassage des encombrants. Les matelas, sommiers, vieux appareils électroménagers, vieux outils, meubles usagers, ferrailles... sont concernés. Les végétaux et gravats en sont exclus. Si vous pensez avoir besoin de ce service, signalez-vous en mairie avant le 20 mars.

LOUPIAC, journal d'information de la Ville de Loupiac. Berthoumieu - 33410 LOUPIAC
Tél. 05 56 62 99 62 - Fax 05 56 62 98 52
mairie-loupiac@wanadoo.fr

MAIRIE DE LOUPIAC
CANTON DE CADILLAC GIRONDE

Directeur de la publication : Lionel Chollon.
Rédaction : Commission communication
Conception, réalisation : Agence VLADI.
Imprimé sur papier recyclé.

Quelques bonnes résolutions

Pour un voisinage harmonieux

La vie en société impose à chacun d'entre nous le respect de règles édictées par le législateur ou le simple bon sens. Rappel de certaines d'entre elles en souhaitant que les élus n'aient pas à intervenir pour les faire appliquer.

Bruits de voisinage

La préfecture a publié le 22 septembre 2008, un nouvel arrêté qui remplace celui du 8 mars 1990. Il précise:

- une interdiction des réparations ou réglages de moteurs, exceptées des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie en cours de circulation (article 2).
- une autorisation des travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h (article 5).
- la nécessité pour les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne y compris par l'usage de dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit (article 6).

Dans son article 8, l'arrêté définit l'ensemble des personnes pouvant intervenir pour obtenir le respect de ces directives. La municipalité de Loupiac compte cependant sur le civisme de ses habitants pour éviter d'en arriver là. Le village doit rester agréable à vivre dans un espace partagé. Tout le monde n'a pas le même rythme de vie: des salariés travaillent de nuit et ont besoin de calme dans la journée pour récupérer, nos aînés aussi.

Le tapage nocturne, par la musique notamment, est une gêne importante facilement évitable. Il faut toujours maîtriser le volume sonore et en cas de réunions familiales ou amicales importantes, il est préférable de louer une des salles municipales.

Chiens en divagation.

On sait qu'ils sont sources d'angoisse pour les familles et de gênes régulières. Est considéré comme chien en état de divagation « tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ; ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres (article L211-23 du code rural) ».

Il serait souhaitable que tout possesseur de chien veille à ce que celui-ci ne vienne pas perturber la vie du village.

Feux de jardins.

Ils sont autorisés sous déclaration avant le 15 mars mais uniquement pour des végétaux **(surtout pas de plastique)** et à condition qu'ils ne gênent personne. Merci de respecter le linge et la maison de son voisin en pensant que le vent peut tourner. La déchèterie de Béguey accepte les végétaux sans problème en attendant que la municipalité offre son propre service de ramassage.

Éducation Nationale

Pour un service maximum

Les communes se voient imposer des nouvelles responsabilités par transfert de l'État. Le service minimum d'accueil en fait parti.

Par la loi, les communes ont la responsabilité des bâtiments et de l'équipement des écoles maternelles et primaires. Elles y consacrent un budget très important. Cela produit de fortes inégalités entre les enfants puisque les communes n'ont pas toutes les mêmes moyens. Il faudrait utiliser le fonds de péréquation pour aider les petites communes à assurer leur mission. Au lieu de cela, le 20 août 2008, le gouvernement, sans concertation, sans en mesurer les conséquences pratiques, faisait voter une loi instaurant « un service d'accueil gratuit lorsque 25% des enseignements ne peuvent être délivrés en raison de l'absence imprévisible des professeurs et de l'impossibilité de les remplacer. Il en est de même en cas de grève. ».

Par cette loi, les municipalités se voient placées dans l'obligation de suppléer le ministère de l'éducation quand il se retrouve dans l'incapacité d'assurer le remplacement de ses agents en cas d'arrêt maladie ou autres. Sur le fond, cette décision est inacceptable pour le Conseil municipal de Loupiac qui l'a refusée à l'unanimité.

Mais sur la forme c'est pire. Sa mise en pratique reste très floue concernant les responsabilités juridiques, les répercussions financières et le mode de recrutement des personnes pouvant assurer cet accueil. Le président de la République lui-même l'a reconnu, au dernier congrès des Maires de France en déclarant en exonérant les petites communes d'instaurer ce droit d'accueil.

Le Conseil Municipal avait anticipé cette déclaration en refusant la mise en place de ce droit d'accueil tout en demandant au ministère de l'Éducation Nationale de se donner les moyens d'assurer un service maximum d'éducation égalitaire entre toutes les communes de France.

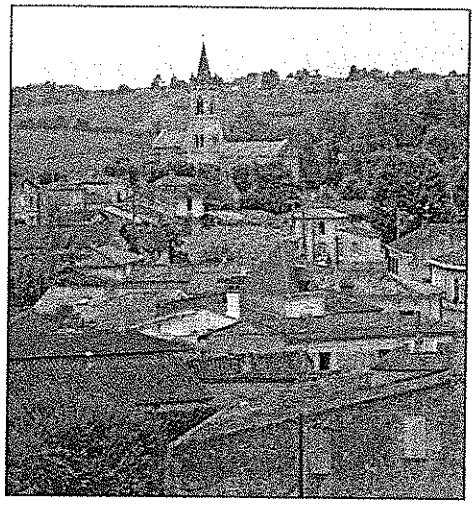

Aménagement du bourg et de l'école

Deux conventions avec le Conseil général

En décembre 2008, la commission permanente du Conseil général a accepté les demandes de la municipalité pour signature d'une convention d'aménagement de bourg (CAB) et d'une convention d'aménagement d'école (CAE).

C'est la première fois que la municipalité sollicite le Conseil général pour une aide très importante à la réalisation de deux projets rendus nécessaires par la croissance de la commune.

L'école doit pouvoir accueillir 8 classes et plus de 160 élèves dans de bonnes conditions ce qui nécessite la construction d'une nouvelle école maternelle, la modernisation des toilettes et des préaux, le réaménagement de la cour...

La CAB travaillera, entre autres, sur la sécurisation des déplacements et sur l'aménagement d'ensemble de la grande zone NA encore à urbaniser.

Les élus ne peuvent concevoir et réaliser seuls ces projets notamment pour tout ce qui est du domaine juridique et financier. Deux cabinets indépendants seront donc choisis sur dossier pour réaliser une étude de faisabilité suivie de propositions de réalisations sur plusieurs années. La population sera bien sûr consultée régulièrement. C'est inscrit dans le cahier des charges des différentes études.

Des dates à retenir:

CONSEILS MUNICIPAUX

- **Jeudi 12 mars à 20h** pour le vote du compte administratif.
- **vendredi 27 mars à 20h** pour le vote du budget.

Conseil communautaire

- **Lundi 30 mars à 19h** à Sainte-Croix-du-Mont

Repas des aînés

De belles retrouvailles

Dimanche 7 février, le traditionnel repas des aînés a été le prétexte à un important travail de mémoire.

La municipalité avait décoré la salle et les tables de reproductions de photos ou cartes postales présentant des vues de Loupiac au début du 20ème siècle. Au son de l'orgue de Barbarie du chanteur Hirondelle, les langues n'ont pas tardé à se délier pour commenter et analyser longuement ces images qui faisaient ressurgir bien des souvenirs. Des maisons, des commerces, des paysages ont disparu ou se sont transformés, en bien ou en mal.

Quel choc de voir les conditions de vie de nos aînés quand ils étaient petits. Les 84 convives ont pu partir avec une photo ancienne en cadeau.

L'exposition sera visible en mairie à partir du 11 mars. Des commandes pourront être réalisées. Ce travail de mémoire se poursuivra en d'autres occasions. Merci encore au CCAS d'avoir organisé ce repas très fraternel et vivement le repas 2010.

Location des salles municipales

De nouveaux tarifs

Le 20 novembre 2008 étaient votées, en conseil municipal, les nouvelles conditions de leur utilisation ou location.

Loupiac a la chance de posséder plusieurs salles municipales qui offrent une belle capacité d'accueil. Il faut rappeler que leur occupation est gratuite pour les associations du village dans la mesure ou l'activité qui y est prévue est liée à leurs statuts et qu'elles sont d'accord avec le règlement qui en stipule les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne le ménage. Le nombre d'associations augmentant à Loupiac, les salles sont de plus en plus utilisées. Un planning a été réalisé afin de réserver des temps de nettoyage.

Ces salles sont en location pour les particuliers. Les tarifs, qui n'avaient pas bougé depuis 2001, ont été réactualisés et sont variables. Pour la salle des fêtes (- 150 personnes), un Loupiacais paiera 150 euros et 40 euros pour l'ancienne mairie. Une caution sera demandée à chaque fois et un état des lieux sera effectué avant et après remise des clés. Si un ménage complémentaire est nécessaire, une facture de 80 euros sera délivrée au loueur par le percepteur.

Dimanche 8 mars, 15h

Premier thé dansant

Animé par *Fiesta Musica*, il se tiendra à la salle des fêtes.

Dates à retenir

- **Samedi 14 mars, à partir de 15h,** Carnaval de Cadillac, avec pour thème « les jeux »
- **Dimanche 15 mars, à partir de 15h,** à la salle des fêtes de Loupiac, ateliers artistiques ouverts gratuitement à toutes et à tous. Venez découvrir les pratiques du cirque, de l'art végétal, des meubles en carton... Renseignements : Big Well au 05 56 76 92 82 ou bigwell@neuf.fr
- **Vendredi 20 mars à partir de 15h,** carnaval de l'école.

NOS JOIES ET NOS PEINES

NAISSANCES

- Ahmed DAAMOUCH, le 08 janvier 2008
- Assia FADLI, le 18 janvier 2008
- Clarisse Marie Léa Marthe GEORGES, le 22 janvier 2008
- Anaïs ARTIGA, le 18 mars 2008
- Romane BERNARD-CASTAGNÉ, le 22 mars 2008
- Ysée BASTIDE, le 10 avril 2008
- Sacha COUTO, le 18 avril 2008
- Emma Nathalie Katia MARCHAND, le 19 mai 2008
- Ilyas Ibrahim William EL OUFIR, le 21 août 2008
- Sören Guillaume Sandro GIGANT, le 23 septembre 2008
- Mélanie DE OLIVEIRA, le 23 septembre 2008
- Adam MECIF, le 5 octobre 2008
- Théo LE ROUZO, le 19 octobre 2008
- Amar Yanis Chakib LANTER, le 12 novembre 2008
- Margaux Eugénie GARDETTE, le 16 décembre 2008
- Léo Luka Martin HARRIAGUE-LAVIDALIE, le 30 décembre 2008

MARIAGES

- Guillaume MASSALVE et Delphine BILLOT, le 10 mai 2008
- Jean-Claude Victor TRIPP et Dominica Sabina PELLICO, le 22 novembre 2008

DÉCÈS

- Térésa DA SILVA VILLARES MAREIRA RARO, le 30 janvier 2008
- Anthony Daniel Jacky THIRIET, le 28 mars 2008
- Marcel Germain Adelin RAGADIN, le 4 juin 2008
- Georgette Andréa DESPUJOLS, le 10 juin 2008
- Jean Marcel CHAUMONT, le 17 juin 2008
- Jean MAUROS, le 13 juillet 2008
- Jeanine DUCOS, le 1er septembre 2008
- Ouchrif ben Ali OUNAJMA, le 22 septembre 2008
- Josiane Andrée Yvonne ECHIVARD, le 9 novembre 2008

COMMUNIQUÉ

Par ces quelques mots, la Pétanque Loupiacaise souhaite rendre un dernier hommage à leur ami Michel Airoldi « Micky » pour nous tous.
Depuis plusieurs années Michel œuvrait au sein de l'association, il était toujours volontaire pour nous aider aux lotos, à la buvette, aux sandwichs, à préparer les concours.
Sa gentillesse et son dévouement nous manqueront

La Pétanque Loupiacaise.

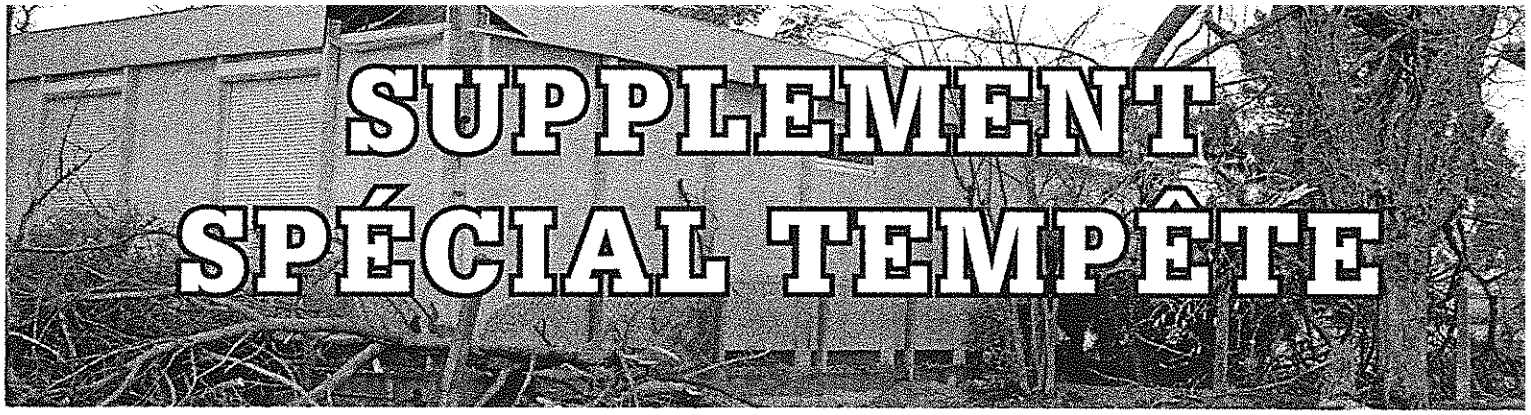

SUPPLEMENT SPÉCIAL TEMPÊTE

24 janvier - 2 février 2009

Journal d'une semaine pas ordinaire

Vents violents, coupure d'électricité et inondations, le village et les élus ont dû faire face à un cumul de difficultés jamais vues. Retour sur plusieurs jours de crise et leurs conséquences.

Samedi 24 janvier, à partir de 4h, de terribles rafales de vent s'abattent sur le village comme sur tout le Sud Gironde. Beaucoup d'habitants sont réveillés en sursaut, guettent tous les bruits avec angoisse car le souvenir de la tempête de 1999 est dans bien des mémoires.

1er jour de crise, un village sous le choc

Plus d'électricité, arbres et cheminées arrachés, tuiles et abris de jardin envolés, toits et antennes endommagés, routes coupées, arbres couchés sur les fils, les dégâts au lever du jour sont déjà très importants. Ils vont s'aggraver dans la matinée car, fait exceptionnel, la tempête commencée à 4h ne s'arrêtera qu'autour de 13h.

À 10h, les élus se retrouvent à la mairie pour tenir une première réunion de crise. L'urgence est de rétablir des moyens de communication avec les services de secours. Un vieux téléphone est trouvé, puis installé. Les élus se lancent dans une recherche de groupes électrogènes puisque la commune, malgré les tempêtes de 1999 et 2006, n'en possède pas. Mais c'est samedi et beaucoup de magasins spécialisés sont, soit fermés, soit injoignables.

Une visite des personnes les plus en difficultés est organisée (handicapés, lits médicalisés, malades, personnes âgées seules...), pour évaluer les dangers sur les routes et espaces publics, comme pour le diagnostic de l'état du réseau électrique. La prudence s'impose. On se rappelle qu'en 1999, une grand partie des drames avait touché des personnes sorties trop tôt. Il est convenu d'attendre que le vent faiblisse. L'annulation du loto est décidée.

À 15h, la situation climatique est redevenue à peu près calme. Une permanence est organisée en mairie. Des habitants y sont accueillis et rassurés. Des élus partent sur le terrain pour réaliser un état précis du réseau électrique qui sera communiqué, en suivant, au centre de crise mis en place par EDF. Des routes et des espaces publics sont sécurisés avec l'aide des pompiers. Un bilan complet des dégâts est réalisé. À 18h, l'obscurité oblige chacun à regagner sa demeure et se préparer pour une nuit sans lumière ni chauffage.

2ème jour de crise, la menace de la Garonne

Dimanche 25 janvier, à 2h du matin, le maire est malheureusement informé d'un décès sur sa commune. Il se rend aussitôt sur les lieux. À 10h, les élus se retrouvent en mairie pour faire le point. La commune doit faire face à une nouvelle menace : la montée des eaux de la Garonne. À Cadillac, le fleuve est sorti de son lit dans la matinée. Que se passera-t-il à la nouvelle marée haute ? Aucune information de la part de la préfecture. Les élus doivent se débrouiller seuls.

Dans la matinée, la remise en état de la commune se poursuit. Avec l'aide des pompiers, la grosse branche tombée sur la classe mobile est enlevée, les routes de la commune sont entièrement dégagées. Parfois, ce sont les habitants eux-mêmes qui ont pris les choses en main. À 11h30, un élu accompagne un agent d'ErdDF dans sa recherche de l'origine de la panne.

Une partie du courant rétablie.

À 12h15, la ligne HTA qui alimente le bas Loupiac plus les quartiers de Lambrot, la Neyre, Massac, Pontac est remise en activité. Les 4/5 du village retrouvent la lumière, mais 108 foyers restent dans le noir où le ronronnement des groupes électrogènes se fait entendre un peu partout.

Les correspondants d'ERDF sont aussitôt sollicités pour obtenir de nouveaux renseignements concernant le haut Loupiac. En vain. À 12h30, les gendarmes viennent à la mairie rechercher des informations. À 12h45, le Maire et un élu rencontrent à nouveau l'agent d'ERDF toujours présent dans la commune qui cherche l'origine de la panne. C'est sûrement lui qui •••

••• signalera un peu plus tard le morceau de branche posé sur les fils à Roby. À 13h, des élus sont à la caserne des pompiers pour faire le point, notamment sur le risque d'inondation. À 14h, ils sont à Violle pour se rendre compte de l'avancée des eaux. Ils s'informent auprès des habitants.

À 15h, les élus multiplient les coups de téléphone pour signaler à la cellule de crise d'ERDF la non remise en fonctionnement d'une ligne moyenne tension. L'électricité et le chauffage étant revenus à l'école et à la cantine, les élus estiment qu'après quelques petits travaux, les enfants pourront être accueillis le lendemain. Dans l'après-midi, une équipe dégage et nettoie la cour, sécurise les accès. Une autre informe les parents d'élèves de cette décision tout en recensant les besoins de certains foyers. La solidarité entre voisins s'est en général bien organisée. Peu de demandes sont émises. La salle des fêtes est quand même mise à la disposition de la population pour y brancher les congélateurs, et la salle des associations pour se doucher.

À Violle, la montée des eaux se poursuit, mais aucune information n'émane de la préfecture. Par contre, à 18h04, elle annonce par un fax la fermeture obligatoire de l'école le lendemain. Les élus en prennent connaissance à 21h. Il faut à nouveau prévenir les familles. Tout le travail de l'après-midi est rendu inutile. Deuxième nuit de galère pour certains Loupiacais. Grosse inquiétude à Violle.

3ème jour de crise, la Garonne sous surveillance

Lundi 26 janvier, dès 7h15, le Maire est présent sur le parking de l'école avec une responsable de l'accueil périscolaire pour informer les parents d'élèves de la fermeture de l'école. Une vingtaine de familles devra faire demi-tour. À 9h, le personnel municipal, qui a pu se déplacer, finit de nettoyer l'école. La Garonne, elle, continue sa crue. La D10 est coupée à Cadillac et à Sainte-Croix-du-Mont. Le quartier du Prince est menacé, tout comme la station d'épuration. Sans information de la préfecture ou de la gendarmerie, quelques élus vont passer leur matinée à en chercher sur internet afin d'évaluer la montée des eaux, renseigner la population concernée et prendre éventuellement une décision. Une veille heure par heure est enclenchée. Elle durera jusqu'au mardi matin. La montée des eaux est surveillée en permanence. Concernant le rétablissement du courant sur le haut Loupiac, les dizaines de coups de téléphone donnés ne permettent pas d'obtenir un engagement précis. « 4 à 8 jours » est la seule réponse obtenue.

4ème jour de crise, la colère monte

Mardi 27 janvier, à 8h, le maire se rend aux ateliers d'ERDF à Langon pour manifester son mécontentement et obtenir quelque chose de concret. Il y rencontre plusieurs de ses collègues. Une promesse d'intervention sur la ligne moyenne tension dans les 12h lui est faite. L'école est ouverte mais pas le collège. Dans la journée, des élus passent dans chaque foyer privé d'électricité, déposent une feuille d'information, donnent un coup de main ici ou là, recensent les besoins de chauffage ou d'éclairage. À 17h, réunion de travail. Dans la soirée, deux groupes fournis par des habitants sont installés dans deux foyers. La Garonne est en décrue.

5ème jour de crise, l'électricité revient (presque) partout

Mercredi 28 janvier à 8h, l'électricité n'est toujours pas revenue. Le Maire est de nouveau présent dans les locaux d'ErDF Langon. On lui demande de revenir à 9h30. C'est ce qu'il fait, accompagné de trois habitants et du premier adjoint. Devant témoins, promesse est faite d'une intervention à Loupiac dans la journée. À 16h30, un camion bleu suivi de deux véhicules de la compagnie Spie arrivent enfin à Loupiac. Les élus les accompagnent sur les différents lieux estimés comme pouvant être à l'origine de la panne. C'est à Roby que le morceau de branche est repéré, perché sur deux fils de la moyenne tension. À l'aide d'une grande perche, la branche est enlevée en 5 minutes. Il s'agit maintenant de rétablir le courant. Tout le monde se retrouve à proximité du poteau où se trouve le disjoncteur situé près des garages municipaux. Nouvelle attente. Le rétablissement du courant nécessite en effet une opération très précise, commandée depuis Mérignac. L'agent ERDF attendra 1h30 le moment de réenclencher le disjoncteur. À 18h30, victoire, le courant revient, même au Nord. Par contre, 6 foyers restent encore privés d'électricité pour des pannes individuelles. Le réseau reste fragile.

Fin de crise

Jeudi 29, vendredi 30, samedi 31 janvier et dimanche 1er février, tout est tenté (téléphone, déplacement à Langon, accompagnement...) pour obtenir d'ERDF une réparation des foyers isolés. Des agents (jamais les mêmes) se déplacent mais ne réparent pas. Lundi 2 février, tout le village a enfin retrouvé la lumière. Ouf ! la crise est passée. Les premiers bilans peuvent être tirés.

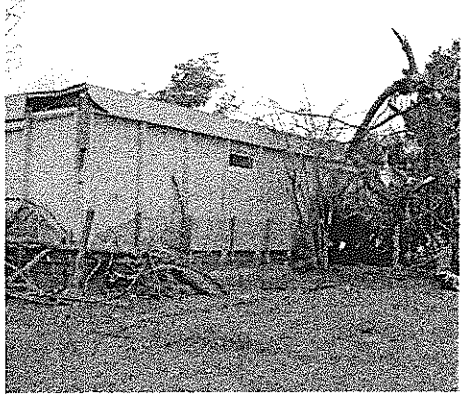

Inondations

Une terrible menace

Pendant 3 jours, les habitants de Violle et du Prince ont vécu l'œil rivé sur les berges de la Garonne.

Ce n'est pas la première fois que les eaux de la Garonne sortent de leur lit. Tout le secteur des palus n'est pas placé en PPRI (plan de prévention des risques d'inondations) pour rien. La photo de l'ancien maire, Maurice Fouquet, les pieds dans l'eau au niveau de Giron en 1952, est la preuve que l'eau peut monter très haut. On sait aussi son implacable avancée. Impossible de lutter contre elle. Seule solution, anticiper l'éventuelle montée des eaux. Là, cela devient plus compliqué. Les mairies ne disposent plus d'information des services de l'Etat. Les élus se retrouvent seuls à chercher sur internet les données permettant d'évaluer les hauteurs de crues selon les marées. Le gouvernement, insiste sur la consultation du site « vigicrues.fr ». D'abord, il faut avoir l'électricité. Tant pis si les crues se passent au moment d'une coupure d'électricité comme le mois dernier. Ensuite, le site ne donne que des données passées, sans perspective sur les heures futures. Ainsi, le dimanche soir, on pouvait savoir que la crue avait baissé à Marmande (donc qu'on allait vers l'accalmie), mais impossible de connaître l'impact de la marée et des petits affluents comme le Ciron ou le Dropt sur la hauteur de l'eau à Cadillac. À la mairie de Loupiac, avec les éléments en leur possession enrichis de la mémoire de certains riverains, les élus ont conclu qu'il n'était pas la peine de déclencher une évacuation des habitations et d'affoler inutilement leurs occupants. Un maire, sur l'autre rive, a fait un raisonnement différent. Les responsabilités retombant rapidement sur les maires, c'est vrai que la tentation est réelle pour eux de se couvrir légalement en prenant des mesures extrêmes.

Il est cependant nécessaire de revenir à une information fiable, de proximité, permettant une évaluation réelle des risques. Cela implique le recrutement de personnel. C'est une demande qui sera portée au niveau de la sous-préfecture.

Le Maire Maurice Fouquet, en 1952 à Giron.

Les informations de « *Vigicrues* »

Voilà les seules données que le gouvernement fournit aux élus pour juger de la situation. À eux d'imaginer les conséquences pour leur village situé en bord de Garonne

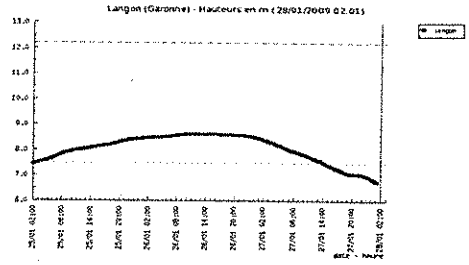

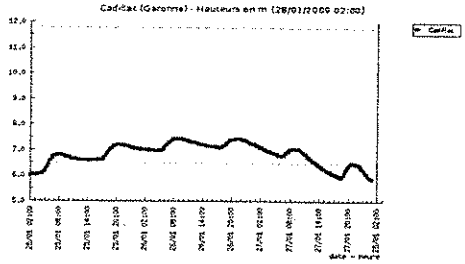

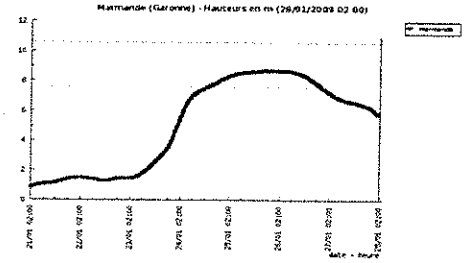

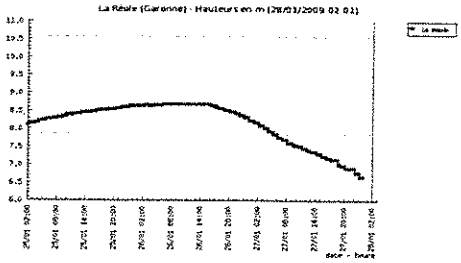

EN BREF...

Les principaux dégâts pour la commune

- Arbres arrachés dans le parc, couchés dans le jardin du presbytère.
- Nombreuses branches cassées.
- Classe mobile abîmée par la chute d'une branche d'arbre.
- Toiture de la mairie endommagée, chéneaux envolés.
- Toiture de l'église et vitraux endommagés
- Pile du portail du cimetière endommagée

Lionel Chollon

« Des leçons à tirer pour tous »

Le maire tire les enseignements pour la commune du passage de la tempête Klaus

Loupiac information. **Avec le recul, quel regard portez-vous sur ces 9 jours de crise ?**
Lionel Chollon. J'ai d'abord une pensée pour les Loupiacais qui ont été privés plusieurs jours d'électricité (9 jours pour certains). Leur situation était d'autant plus difficile que la majeure partie du village avait retrouvé la lumière et la chaleur. Je les remercie dans l'ensemble de leur patience et de leur compréhension face aux événements. La solidarité a souvent joué entre voisins de manière spontanée. Une mention spécial pour les Loupiacais du bas qui ont mis à disposition leur groupe électrogène ou leur chauffage d'appoint pour aider ceux du haut. Je pense aussi aux habitants qui ont vécu quelques jours sous la menace parfois très proche et angoissante des inondations.

Des mécontentements se sont quand même manifestés en mairie ?
Même s'ils ont été rares, il fallait les écouter car ils exprimaient un besoin plus grand d'informations, aussi bien sur le calendrier des réparations que sur la montée des eaux. Nous avons toujours cherché à y répondre du mieux possible. Il faut réaliser que, pour le première fois, le village a subi trois phénomènes en même temps : des vents violents et heureusement matinaux car cela a limité les risques humains, la coupure d'une ligne électrique moyenne tension et un risque d'inondation. C'était une situation de crise totale à gérer. Nous tirerons tranquillement les leçons de ce qui a bien ou mal fonctionné en espérant ne jamais revivre de tels phénomènes concomitants. Nous savons déjà que nous devons investir dans du matériel qui a fait cruellement défaut pour assurer une réponse plus rapide. Nous espérons également que les services de l'État apporteront une aide plus importante aux communes.

Justement comment ont réagi les services de l'État ? Et les secours ?
Pendant deux jours, le village n'a reçu aucune information de la part de la préfecture. Le seul fax qui est arrivé le dimanche soir annonçait l'interdiction d'ouvrir les écoles. Aucune prévision sur la montée des eaux. Rien de précis concernant la mise à disposition de groupes électrogènes... Par contre, nous avons pu compter sur une intervention rapide et efficace des pompiers. Ils ont été formidables. Il faut les féliciter comme il faut féliciter les agents d'ERDF ou des entreprises privées qui, sur le terrain, ont tout fait pour assurer les dépannages et rattraper les lenteurs de l'organisation des secours. Il faut vraiment leur tirer un coup de chapeau. Certains ont travaillé pendant des jours à rétablir le courant chez les autres alors que leur propre domicile restait dans le noir.

EDF avait promis, après la tempête de 1999, que des mesures seraient prises pour accélérer les dépannages. Cela n'a pas été le cas. Qu'est ce qui a mal fonctionné ?

Deux choses. D'abord, un manque de proximité. Après 1999, le sentiment partagé par EDF et l'association des Maires de Gironde était d'accélérer la remontée des informations concernant les dégâts réels sur le réseau dans chaque commune. La solution a été la création dans les 542 communes du département d'un correspondant tempête choisi parmi les élus. Le système vient de montrer ses limites et je partage la déclaration du Sénateur Maire UMP de Soulac, Xavier Pintat, parue dans le journal Sud-Ouest du 6 février. *« Quand ils ont appelé pour faire part des pannes, les correspondants n'avaient personne au bout du fil. Il faudrait qu'Erdf qui a perdu en proximité au profit d'une centralisation du service, désigne également des correspondants tempête, des agents dédiés, secteur par secteur. Que l'on ait des interlocuteurs locaux pour une meilleure réactivité. »*

Des élus et le maire, en discussion avec l'agent EDF qui rétablira le courant.

Dommage que le journaliste n'ait pas demandé à Xavier Pintat les raisons de cette disparition de proximité. C'est le gouvernement Sarkozy qui a démantelé EDF en 4 entreprises différentes et ouvert son capital au privé. Au Sénat, Xavier Pintat a approuvé cette décision. Elle débouche aujourd'hui sur une division entre les salariés et surtout sur une recherche de rentabilité qui pousse à la suppression de postes d'agents sur le terrain et à la réduction des actions de prévention. Je préciserai également qu'un élu ne remplacera jamais un professionnel. Des dizaines d'habitants, des élus sont passés à Roby et personne n'a trouvé l'origine de la panne à Loupiac alors que l'agent ERDF l'a vu tout de suite. Ce regard est irremplaçable.

Ensuite, un manque de personnel et d'investissements. X. Pintat, encore lui, fait ce terrible constat *« Il faut relancer le financement pour sécuriser et moderniser le réseau. En Gironde, 33% du réseau basse tension sont encore à fils nus (25% au niveau national) alors que c'est interdit par l'Union européenne. En France on a baissé la garde quant à l'entretien et à la modernisation des lignes. EDF a préféré investir à l'étranger et on a pris du retard sur la sécurisation de notre réseau. En 1995, EDF a investi 2,6 milliards d'euros sur nos lignes. En 2005, cela a chuté à 1,5 milliards ».* J'aimerais qu'il réponde à la question : pourquoi ? Pourquoi, l'État actionnaire a laissé faire ? Le sénateur réclame aujourd'hui des moyens financiers supplémentaires pour l'enfouissement et l'élagage des arbres; autant de mesures de prévention qui éviteraient bien des désagréments lors des tempêtes et permettraient de donner du travail. Mais pourquoi sont-elles totalement absentes du plan de relance du gouvernement ? Le président Obama a décidé d'investir 64 milliards dans la rénovation du réseau américain. Qu'est ce qui empêche cela en France ? C'est au moment des coups durs qu'on regrette le manque de personnel lié aux suppressions de postes dans les entreprises publiques pour satisfaire les actionnaires. Il faut vraiment revenir à une autre logique de gestion. Aujourd'hui, la réponse aux besoins passe par un développement de la prévention et de la proximité, doit être supérieure à la recherche du profit à tout prix. C'est cette idée partagée par beaucoup d'élus que je vais défendre le 2 mars à Bruges, au sein du bureau des maires de la Gironde où j'ai été élu en décembre 2008.

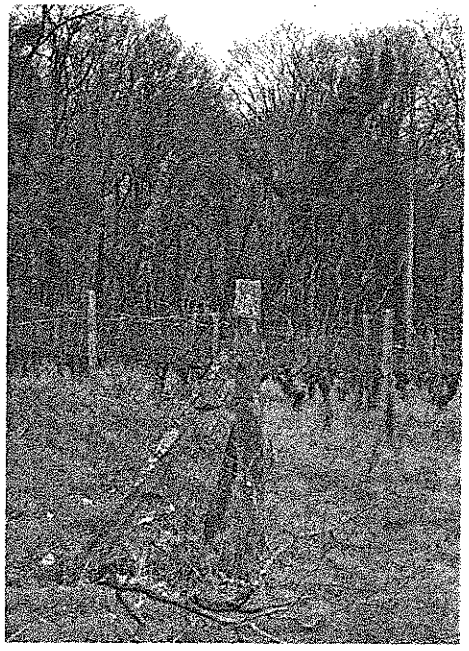

Au premier plan, la branche responsable de la panne à Roby.